

Beaulieu sur Dordogne, le 31 mai 2018

Le Principal

à

Aux parents d'élèves de 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup>

Objet : **Inscription au collège pour la rentrée 2018**

Affaire suivie par  
Phalynn CHUM  
Principal

Madame, Monsieur,

L'inscription ou la ré-inscription sont des modalités obligatoires.

Aussi, je vous prierai de bien vouloir compléter le dossier d'inscription remis à votre enfant. Il devra être retourné pour le 21 juin 2018 au secrétariat, signé et accompagné d'une photo d'identité (inscrire le nom de l'enfant au dos) et d'un RIB. (nouveaux élèves ou changement de coordonnées bancaires). Pour les dossiers pré-remplis, corrigez en rouge les informations erronées.

Téléphone  
05 55 91 17 64

☞ Langue vivante (LV1) : anglais

☞ Langue vivante (LV2) à partir de la 5<sup>ème</sup> : espagnol

Mél

ce.0190004b@ac-limoges.fr

☞ Options facultatives proposées aux élèves :

➤ **Atelier Innovation Technologique** : 1,5h par semaine en 3<sup>ème</sup> (incompatible avec le latin).

➤ **Enseignement de complément Latin** : 1h par semaine en 5<sup>ème</sup>, 3 h par semaine de la 4<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. (Continuité exigée de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> sauf pour les élèves latinistes qui choisissent l'option Atelier Innovation Technologique en 3<sup>ème</sup>).

rue Eustorg de Beaulieu  
19120 BEAULIEU  
SUR DORDOGNE

Je me permets de préciser que le choix d'une option engage l'élève à suivre la totalité de l'enseignement pour l'année scolaire en cours.

**Rentrée scolaire 2018** : Elèves de 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> :

**Mardi 4 septembre 2018**

Elèves internes : Accueil des internes le lundi 3 septembre de 17h à 17h30 avec une réunion d'information pour les familles à 17h30.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire jusqu'au jeudi 12 juillet 2018.

Dans l'attente d'accueillir votre enfant, veuillez accepter mes sincères salutations.

Ph. CHUM



Réouverture du collège le 27 août 2018.

**NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES DESIRANT ADHERER AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

**Objet** : paiement des frais d'hébergement par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal.

Vous pouvez opter pour ce mode de paiement des frais d'hébergement. Cette demande est reconduite automatiquement chaque année. Toutefois, en cas de modification de coordonnées bancaires, merci de bien vouloir en informer l'établissement le plus rapidement possible.

Pour cela, il convient de :

- Remplir le document « mandat de prélèvement SEPA » ci-joint :  
(*cadre désignation du titulaire du compte à débiter et cadre désignation du compte à débiter : n° IBAN et BIC sans oublier de signer*)

- **Joindre un Relevé Identité Bancaire ou un Relevé d'Identité Postal**

Ce document complété auquel sera agrafé le RIB ou le RIP devra être remis avec le dossier d'inscription de l'élève.

Les prélèvements sont effectués en **NEUF FOIS**, conformément au tableau suivant :

<b>PRELEVEMENT DU MOIS DE</b>	<b>DEMI-PENSION</b>	<b>INTERNAT</b>
Octobre	50.00 €	120
Novembre	50.00 €	120
Décembre	92.50 €	122,33
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>192.50 €* </b>	<b>362.33 €* </b>
Janvier	50.00 €	120
<i>Février</i>	50.00 €	120
<i>Mars</i>	37.50 €	125
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>137.50 €* </b>	<b>365.00 €* </b>
Avril	50.00 €	120
Mai	50.00 €	120
Juin	48.50 €	125
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148.50 €* </b>	<b>365.00 €* </b>

\*Le montant de ces prélèvements **sont indicatifs** : le taux d'augmentation intervenant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 n'est pas connu. A l'issue de chaque trimestre, la dernière somme prélevée soldera exactement la créance de la période. (le calcul est fait sans tenir compte des aides : (Bourses, aides à la restauration etc. ...))

Il semble utile de préciser que l'avis aux familles indique le montant dû pour la période en cours mais ne constitue pas une injonction à payer la somme mentionnée pour les parents ayant opté pour le prélèvement automatique.

**L'avis aux familles vous sera transmis chaque trimestre seulement  
« POUR INFORMATION »**

